

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_96 – OBJET : Prestation de service pour une campagne de capture de pigeons

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal de la nécessité de lancer une campagne de capture de pigeons en raison de leur recrudescence dans le centre-ville et des problèmes de salubrité publique qu'ils engendrent.

DECIDE de signer la proposition commerciale de la SAS Action Traitement Environnement sise 118 chemin de Patafloux 13320 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, pour mener la campagne de capture de pigeons. Cette campagne s'étalera sur 3 semaines. La société fera 3 passages par semaine (lundi-mercredi-vendredi). Le montant de la prestation s'élève à 2 800 € HT soit 3 360 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 3 novembre 2022.

Le Maire,

Olivier GUI...

